

DCM N° 08 /2026

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de **M. LAZZARO Dominique, MAIRE.**

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - DEPLANTE Benjamin - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André.

- MEMBRE ABSENT EXCUSÉ :

- Mme ALPE Martine (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

30/01/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

06/02/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

18/02/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

18/02/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE	:	14
-PRÉSENTS	:	13
-VOTANTS	:	14

OBJET : SUBVENTIONS O.M.C.S. À DEUX ASSOCIATIONS : « L'AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC » et l'ASSOCIATION DE CHASSE « A.C.C.A. ST HUBERT DU GLANDON ».

Suivant les propositions de l' OFFICE MUNICIPAL CULTUREL ET SPORTIF (O.M.C.S.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,
Par 14 voix POUR

- **VOTE** les SUBVENTIONS aux associations suivantes :
- L'AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC d'un montant de 100 €.
- L'ASSOCIATION DE CHASSE « ACCA ST-HUBERT DU GLANDON » d'un montant de 100 €.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 18 février 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance